

Compte-rendu CGT FiP 92 de la réunion avec la direction locale

Le 16 mars à 15h nous rencontrons la direction locale, accompagnés d'une délégation d'agents, de la section syndicale CGT FiP 92, et des syndicats Solidaires FiP 92 et de FO FiP 92, pour lui demander de ne pas baisser les salaires.

La direction locale a redit ce qu'elle avait déjà dit dans son mail : les agents concernés doivent demander un titre d'indu et obtenir l'étalement en demandant un délai de paiement. Ils peuvent également demander à voir une assistante sociale.

La CGT a dit que les collègues ne pouvaient pas payer, que faire payer aux collègues cette somme c'était dément et que la faire étaler c'était toujours les faire payer.

Nous avons donné la pétition CGT FiP 92 signée par 20 EDR.

Nous avons demandé que les réponses soient apportées par le CSRH aux questions posées par les collègues. Nous ne savons toujours pas à l'issue de cette réunion comment sont calculées les sommes à devoir. Nous ne connaissons pas plus le net à devoir, alors que les sommes évoquées jusqu'à maintenant sont en brut.

D'après la lettre de la Directrice Générale, les délais de paiement ne seraient que de 12 mois max et, exceptionnellement, si les sommes dues sont trop importantes, les délais pourraient être allongés au-delà au cas par cas.

La CGT FiP 92 a rappelé que la procédure juridique est longue et si elle donne raison aux agents se sera pour du gracieux et certainement pas pour la totalité de la somme. En ce qui concerne le « bien fondé » du remboursement, il est certain qu'on ne pourra pas gagner de ce côté-là.

La procédure d'étalement peut laisser du temps pour faire une action syndicale.

Une réunion de compte-rendu doit se tenir.

La CGT FiP 92 propose de faire signer la pétition par tous les collègues car on peut tous se voir demander des sommes considérables, car nous sommes tous susceptibles d'avoir à rembourser des sommes s'il y a d'autres décrets cachés.

Dominique TEIXEIRA, pour la section CGT FiP 92